



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mercredi 24 janvier 2024

Vœu relatif à l'apport des immigré.es et étranger.es aux quartiers de Paris

Considérant l'adoption définitive du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dit "Loi asile immigration", adopté définitivement le 19 décembre 2023 ;

Considérant que ce projet de loi restreint notamment le versement des prestations sociales pour les étrangers, instaure des quotas migratoires, remet en question l'automatisme du droit du sol et rétablit un « délit de séjour irrégulier » ;

Considérant le fait que ces mesures relèvent de la préférence nationale jamais instaurée en France en matière d'attribution des aides sociales et constituant alors un repli identitaire jamais vu ;

Considérant que cette loi va à l'encontre du principe d'inconditionnalité d'attribution des droits, y compris aux étranger.es et immigré.es, en témoigne l'exemple du durcissement des conditions d'accès à l'allocation personnalisée d'autonomie en prévoyant un délai de 5 ans de présence régulière en France pour pouvoir l'obtenir ;

Considérant le recours devant le Conseil constitutionnel par des parlementaires et des Maires de grandes villes, parmi lesquelles la Maire de Paris, arguant de la non-constitutionnalité d'un ensemble de dispositions de cette loi ;

Considérant par exemple le caractère de "cavalier législatif" du délai instauré pour obtenir certaines aides sociales ou encore du délit de séjour irrégulier, soit des dispositions qui n'entrent pas dans les buts ou compétences du texte de loi auxquelles elles appartiennent ;

Considérant que la fin de l'accès inconditionnel à l'hébergement d'urgence instauré par la loi est contraire au bloc de constitutionnalité, consacrant des principes d'égalité, de fraternité et de dignité humaine ;

Considérant par conséquent que cette loi constitue un tournant dangereux dans l'histoire de notre République, en particulier à Paris où résident nombre de ressortissant.es étranger.es ;

Considérant l'esprit de solidarité qui anime de nombreux Parisiennes et Parisiens, heurté.es par les dispositions de cette loi, contraires aux valeurs de la République ;



Considérant la tradition de la Ville de Paris dans la création et l'attribution d'aides sociales extra-légales à destination des publics les plus précaires – rappelons à ce titre que les immigré.e.s et les étranger.e.s sont majoritairement employé.e.s dans des métiers en tension, difficiles, parfois mortels, et délaissés par les autres demandeurs d'emploi, tels que les métiers du bâtiment et des travaux publics, les services à la personne ou la restauration;

Considérant aussi la qualification de la Ville de Paris comme Ville-monde et capitale des droits humains, tradition dans laquelle s'inscrivent les déclarations de la Maire de Paris qui, dès le 22 décembre 2023 a annoncé que la Ville ne ferait pas de distinction entre les personnes accueillies dans les lieux d'hébergement d'urgence, et qui a par ailleurs souhaité, suite au vote de cette loi, organiser un grand évènement à l'hôtel de Ville ce 27 janvier, « Paris, ville d'accueil et d'intégration », afin de valoriser l'apport des immigré.e.s et des étranger.e.s à Paris et qui inclura un débat sur la loi « asile, immigration », une cérémonie d'accueil des nouveaux naturalisés, des animations et informations ;

Considérant l'engagement tout particulier de la Mairie du 11^e arrondissement, dont le Maire a choisi de nommer une adjointe en charge de l'accueil des migrants, et qui mène depuis de nombreuses années des actions ou des manifestations afin de favoriser l'intégration des immigré.es, tels que les parrainages républicains de jeunes en situation irrégulière scolarisés dans les établissements de l'arrondissement avec le soutien actif de Réseau Education Sans Frontières, les cérémonies d'accueil des nouveaux naturalisés, les cérémonies de remise de diplômes de Français Langue Etrangère à des migrant.e.s étudiant dans les centres sociaux ou associations de l'arrondissement ou visitant les cours de la Ville de Paris ;

Considérant en outre les nombreuses activités culturelles organisées ou financées par la Ville de Paris ou la Mairie du 11^e arrondissement, comme l'exposition de l'association ASQP qui rappelait l'apport des vagues de migration qui ont façonné nos quartiers, le projet Fleurs d'exils déployé par l'artiste Arysque avec le Jardin partagé Truillot et le centre d'accueil de jour Marie de Meribel, ou le parcours Connexion de la MPAA qui, tout comme la Maison des Métallos, invite régulièrement des artistes d'origine étrangère ;

Considérant enfin l'existence d'un tissu associatif très actif du 11^e arrondissement (notamment les centres sociaux Solidarité Roquette, Mercœur et le Picoulet, Atouts Cours, RESF, Ligue des femmes iraniennes, Paroles voyageuses, Kabubu, Singa, Centre Primo Lévi, Francophonie et cultures partagées, CATRED, GISTI etc...et le soutien que leur apporte la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement ;

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Ecologiste du 11e, du groupe Paris 11 en Commun et du groupe Communiste et Citoyen ;



Le Conseil du 11^e arrondissement formule le vœu que la Ville de Paris :

- refuse de mettre en application les dispositions de la loi instaurant une préférence nationale, en particulier
 - le volet concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), en finançant une allocation compensatoire pour les personnes étrangères qui en seront privées, sur le modèle de ses aides sociales extra-légales,
 - les dispositions concernant les restrictions d'accès à l'hébergement d'urgence, sur le contingent des places qui relève de sa responsabilité et de ses financements ;
- organise une campagne citoyenne permettant de valoriser les apports des immigré.es et étranger.es à son histoire et son dynamisme actuel, relayée au niveau de chaque arrondissement volontaire, et qui pourrait notamment :
 - exposer les parcours de vie des immigré.es dans l'arrondissement, dans des lieux symboliques (mairie, bibliothèques, MVAC, espaces culturels...)
 - faire appel aux volontaires pour témoigner d'un souvenir de l'exil, de leur pays d'origine ou de celui de leurs ancêtres, de leur premier jour en France, ou alors d'une histoire personnelle liée à l'immigration ;
 - organiser des conférences, projections, expositions, débats autour des apports des immigré.es à Paris dans la vie citoyenne, culturelle, économique, sociale ;
 - soutenir les projets associatifs autour de la mémoire des quartiers de Paris dans lesquels les immigré.es ont contribué à leur vitalité, leur dynamisme, leur histoire ;
- confie l'organisation et la mise en œuvre de cette campagne citoyenne aux maisons citoyennes et de la vie associative dans les arrondissements, au plus près des habitant.es, afin qu'elle soit réellement participative et reflète la contribution de chacun.e ;
- recherche un partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration pour le déploiement de cette campagne.

Résultat des votes :

Ne prennent pas part au vote : Les élu.e.s du groupe Changer Paris

Pour : Les élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Grégory MOREAU.

Le vœu est adopté à l'unanimité